verser un enfant qui traversait à ce moment la chaussée.

Un passant, M. Gustave Feslin, garçon boucher, s'élança courageusement à la tête des deux chevaux et, après avoir été traîné pendant quelques mètres, réussit à s'en rendre maître.

Le conducteur de la voiture, M. Louis L..., qui se trouvait dans un estaminet au moment où son équipage s'est emballé, s'est vu de ce fait, dresser une contravention par un agent témoin de l'accident.

Une chute. — Une fillette de neuf ans, Aline Henneson, se trouvant seule chez ses parents, rue des Vélocipèdes, s'était endormie sur un lit, mardi vers trois heures de l'après-midi; pendant son sommeil elle eut le cauchemar et tomba sur un bassin en faïence placé près du lit.

Une des parentes de l'enfant, qui habite une maison contiguë à celle de celle-ci, ayant entendu des cris, se hâta de porter secours à la jeune blessée, qui s'était fait une plaie profonde à la tête, partant du milieu de l'arcade sourcilière et aboutissant à l'oreille gauche.

On alla chercher M. le docteur Lepers qui donna des soins à la jeune fillette, dont l'état sans être grave, nécessitera un long traitement. Fos frontal ayant été atteint.

Un vol, rue Lafontaine. — Un jeune enfant de onze ans, Jacob Masson, passait rue de la Gare, lorsque l'idée lui vint de pénétrer dans la boutique en planches d'un marchand qui s'y trouve installé.

Il n'eut pas de peine à faire sauter la fermeture et, une fois maître du terrain, il s'en donna à cœur joie, et se bourra les poches de gâteaux; il fit malheureusement pour lui la rencontre d'un agent qui le conduisit au poste du 1er arrondissement.

Le jeune Masson a été conduit à Lille.

Le vol de la rue de Bouvines. — Nous avons dit que des malfaiteurs s'étaient introduits, il y a quelques jours, dans le magasin d'un boucher, de la rue de Bouvines et y avaient enlevé plusieurs jambons.

Une enquête fut ouverte et on ne tarda pas à acquérir la certitude que le vol avait été commis par un gamin de dix ans, dont les parents habitent une des rues les plus fréquentées du Faverdin. Mardi matin, la police a arrêté ce jeune garçon qui a, paraît-il, fait des aveux complets.

Le bruit court dans le quartier que cet enfant se serait rendu coupable d'autres vols.

Une agression, place Chaptal. — Plusieurs individus pris de boisson, causaient, dimanche, vers neuf heures du soir, place Chaptal, quand quelques jeunes gens, venant de la ducasse de l'Entrepont, furent assaillis par ceux-ci, sans aucune provocation de leur part.

Parmi les jeunes gens se trouvait un ouvrier imprimeur, de la rue Notre-Dame, M. Arthur Fassen, qui fut pris à partie par un des inconnus. Ce dernier lui fit un croc-en-jambe et il se jeta sur lui pour le dévaliser; c'est, du moins, la version la plus digne de foi. Le malheureux garçon a eu le pied droit fracturé.

Aux cris poussés par lui les agresseurs ont pris la fuite sans qu'il ait été possible de les rejoindre.

M. Arthur Fassen qui est âgé de 15 ans a été admis à l'Hôtel-Dieu.

Un locataire en goguette. — Un ouvrier teinturier, Louis Poissonnier, rentrait légèrement *allumé*, lundi, vers dix heures du soir, dans le logement qu'il occupe chez M. Louis Hermaux, rue du Brondelotte.

Comme on lui faisait remarquer qu'il avait tort de se mettre dans un pareil état, cet ouvrier fut pris tout à coup d'un accès de fureur, et comme il avait vu mauvais, il ne trouva rien de mieux pour calmer son énervement, que de battre la femme et les enfants de son propriétaire.

On fut obligé d'aller demander du secours à la police pour mettre cet ivrogne à la raison. Il a été conduit sous bonne escorte au poste central.

Une vitrine enfoncée. — Mardi, vers dix heures du matin, un domestique de M. Leplat, vétérinaire, rue Pauvrée, promenait un cheval malade, quand celui-ci fut effrayé par les aboiements d'un chien et fit un brusque écart.

Le conducteur ne put maintenir l'animal qui se cabra et recula jusqu'à la maison de M. Cattoir, cordonnier et enfonça la vitrine.

Une arrestation. — La police a procédé, lundi soir, à l'arrestation d'un jeune homme de 26 ans, Gustave Pottier, inculpé de cris séditieux et outrages à des agents et à un fonctionnaire de l'ordre judiciaire. Ce jeune homme sera conduit à Lille.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de lundi, cinq chiens ont été mis en fourrière et conduits à l'abattoir et trois contraventions ont été dressées pour divagation.

Croix. — *Un grave accident.* — Mercredi matin, à onze heures, un accident s'est produit à l'usine à gaz de Croix.

Trois ouvriers étaient occupés à construire la charpente d'une remise. Ils se trouvaient à cet effet placés à une hauteur d'environ quatre mètres, lorsque la charpente, qui n'était posée que provisoirement et attachée avec des cordes, s'écroula.

Deux des ouvriers furent précipités sur le sol et relevés sans blessures sérieuses. Le troisième resta accroché par le cou entre les barres de bois et les cordes, et quand on parvint à le dégager, il ne donnait plus signe de vie.

Des soins énergiques lui ont été donnés par M. Wallez, docteur, mais à midi il n'avait pas encore repris connaissance et on craint qu'il ne succombe à ses affreuses blessures.

Ce malheureux habite Wattrelos et n'est âgé que d'une quarantaine d'années.

Baisieux. — Deux grédins de 15 à 17 ans ont pénétré par escalade dans le jardin du presbytère et ont brisé une statue et renversé un hangar.

Le maire ainsi que la gendarmerie en furent avertis à la première heure, la gendarmerie commença une enquête, mais depuis cette époque, plus rien.

L'opinion publique s'inquiète dans le canton de Cysoing que de pareils méfaits puissent rester impunis.

L'Ecole de natation. — La température de l'eau, mardi, était à huit heures du matin de 19 degrés 1/2 et de 22 degrés à quatre heures du soir.

Aujourd'hui mercredi l'entrée sera réservée aux dames à partir de quatre heures de l'après-midi.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La fête du Fontenoy. — Si la fête du Fontenoy n'a pas eu le succès que l'on attendait, la faute n'en reviendrait pas uniquement aux organisateurs, nous écrit-on.

On nous prie de dire, qu'une réunion publique à laquelle tous les cabaretiers du quartier du Fontenoy, sont convoqués, pour la reddition des comptes, aura lieu prochainement à l'estaminet du *Petit Guetteur*, rue Jacquart, tenu par M. Charles Lievens.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

TOURCOING

La distribution des prix au Collège de Marcq. — Mardi à midi a eu lieu la distribution solennelle des prix aux élèves du Collège de Marcq.

Cette cérémonie a été présidée par M. le chanoine Didiot, vice-recteur de l'Université catholique de Lille. A ses côtés avaient pris place sur l'estrade M. Holbecq, supérieur du collège, MM. les doyens de Ste-Catherine à Lille et de St-Christophe à Tourcoing, M. Pajot, sénateur, M. Guermonprez, docteur en médecine, professeur à la faculté catholique de médecine, commandeur de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, et plusieurs ecclésiastiques de Lille et des environs, ainsi que deux religieux dominicains. L'institution libre du Sacré-Cœur de Tourcoing était représentée par M. l'abbé Lamérand.

Les parents des élèves se pressaient en foule dans la vaste salle des fêtes qui avait été ornée avec beaucoup de goût pour la circonstance.

Un excellent orchestre, composé en grande partie d'anciens élèves de l'établissement, a exécuté avec une rare perfection plusieurs morceaux, entre autres la *Marche aux flambeaux* de Meyerbeer, et l'air des *Vêpres siciliennes* de Massenet.

Après l'ouverture de la cérémonie par l'orchestre, M. Holbecq a souhaité la bienvenue à M. le chanoine Didiot : « C'est un honneur pour nous, a-t-il dit, que la présence d'un des premiers dignitaires de cette Université catholique de Lille que nous avons acclamée à sa fondation et dont nous avons suivi et admiré les progrès et les succès. »

Faisant ensuite une délicate allusion à la présence de M. le docteur Guermonprez, un ancien élève de l'institution, M. Holbecq ajoute : « Nous sommes heureux aussi de compter parmi les membres de ce corps savant, des hommes à la formation desquels nous avons contribué, et nous saluons avec bonheur la présence d'un de ces hommes, à qui l'ardeur pour la vérité et le dévouement à l'Eglise ont valu l'unique distinction dont il porte l'emblème sur sa poitrine. »

M. Holbecq rappelle que M. le chanoine Didiot a, il y a quelques années, fait une visite au collège de Marcq en pareille circonstance, visite dans laquelle s'est révélé, en même temps que l'ardent patriotisme de l'Alsacien, le dévouement inaltérable à l'éducation de la jeunesse du « vétéran de l'enseignement secondaire. »

M. Holbecq souhaite en terminant que les jeunes gens l'aiment et le comprennent comme il les aime et les comprend lui-même et que beaucoup d'élèves du collège de Marcq aillent compléter leurs études sous sa direction.

M. le chanoine Didiot prononce alors un de ces discours éloquents dans lequel la forme élégante et fleurie ne nuit en rien à la solidité du fond.

Il rend d'abord hommage au collège de Marcq, où l'Université catholique recrute chaque année « des professeurs éminents et des élèves qui formeront des citoyens intègres, des chrétiens sincères assez courageux pour affirmer leurs convictions; puis, sous la forme de commentaire des trois mots « Travail, Bonne conduite, Dévouement, » dont, dit-il, les couronnes et les récompenses sont l'emblème, il donne à son jeune auditoire des conseils de la plus haute portée. C'est le travail qui forme le citoyen vraiment utile à ses semblables et qui prépare le jeune homme à surmonter les difficultés de la vie. Mais le travail seul ne suffit pas, il faut aussi de la bonne conduite.

« Ne pactisez jamais avec le mal, s'écrie-t-il. Conservez les sentiments de vertu et de pureté que vous ont donnés vos mères dès le berceau et qu'a développés l'éducation chrétienne. Souvenez-vous de cette parole du général de Saunis. « Quand on porte Dieu dans son cœur on ne capitule jamais. »

Le jeune homme doit aussi être prêt à se dévouer à toutes les grandes causes de la patrie et de l'Eglise.

Enfin, dans une péroraison entraînante, M. le chanoine Didiot, faisant appel à l'ardente générosité de la jeunesse pour la défense de l'Eglise, rappelle la devise de Jeanne d'Arc : « Les hommes batailleront et Dieu leur donnera la victoire. »

Le discours de M. Didiot a été fréquemment interrompu par des applaudissements prolongés.

Les élèves de l'établissement ont ensuite exécuté avec accompagnement d'orchestre une très belle cantate *Dieu seul est grand*, poésie de M. l'abbé Leleux, musique de M. C. Rogghé, puis la cérémonie s'est terminée par la proclamation des récompenses.

Le juge d'instruction à Tourcoing. — Un vol d'une somme d'environ 2,000 fr. était commis dernièrement à Ypres, par un individu qu'on pensait s'être réfugié à Tourcoing ou aux environs. Une perquisition, sous la direction de M. Legrand, juge d'instruction, faite à l'improviste dans une maison, n'a pas, croyons nous, amené de résultat.

Accident à un manège de vélocipèdes. Le manège de vélocipèdes de Mme veuve Camby, installé, à l'occasion de la foire, sur la place Charles Roussel, a été, mardi, vers 10 heures 1/2 du soir, le théâtre d'un horrible accident.

On était lancé à une vitesse vertigineuse ; et le moment était venu de ralentir pour faire place à de nombreux amateurs qui attendaient leur tour.

Un des deux employés siffla au frein : son camarade, Joseph Dubois, âgé de 35 ans, né à Boussut (Belgique), qui se trouvait alors à quelque distance de son poste habituel, s'élance et, en arrivant près du rail, soit qu'il ait fait un faux pas, soit qu'il ait été heurté par une pédale, on le vit faire un demi-tour sur lui-même et tomber.

On le releva, la jambe gauche horriblement mutilée; le tibia et le péroiré étaient à nu. On courut de tous côtés après les médecins, et, malgré l'heure avancée, on trouva les docteurs Cuisset et Bourgois qui s'empressèrent d'arriver et firent un premier pansement. Ils parvinrent à remettre en place les chairs de la partie inférieure de la jambe; mais le haut du jarret manquait; il avait été broyé, emporté !

On croyait tout d'abord que la jambe s'était engagée en travers du rail à gouttière, sur lequel passent les roues; mais il n'en est rien; car, dans ce cas-là, le membre eût été évidemment coupé net. Il est beaucoup plus vraisemblable, car il n'y a pas encore de certitude absolue, que la jambe a été en quelque sorte labourée, déchiquetée, par les rebords métalliques extérieurs des pédales; rebords assez minces, et que la vitesse acquise devait faire couper, trancher comme les lames d'un machine à hâcher de charcutier.

M. Chamberlin a fait transporter le blessé, dont l'état est fort grave, à l'Hôtel-Dieu.

P.-S. — Nous avons appris dans la matinée que la victime de cet étrange accident avait passé le reste de la nuit beaucoup mieux qu'on n'eût osé l'espérer.

Incendie d'une bouloire. — Il paraît que c'est l'année : il y a deux mois à peine nous avons parlé de l'incendie partiel de la bouloire du café du Commerce, rue Nationale, causé sans aucun doute par l'imprudence d'un fumeur. Hier mardi, à 4 heures du matin, M. Verriès-Martin, cabaretier, rue de Gand, s'aperçut que le feu était à sa bouloire, où on avait joué jusqu'à une heure fort avancée de la nuit. Les pompiers furent prévenus et ne tardèrent pas à arriver avec une pompe à vapeur. Mais il n'y avait plus qu'à empêcher le feu de s'étendre. La bouloire est complètement detruite. La perte, non assurée, est de 500 francs.

Le droit des pauvres. — Nous nous empressons de rectifier ce que nous avons dit hier sur le droit des pauvres, appliqué aux spectacles forains, et en particulier à un genre de divertissement fort en vogue. Ce n'est ni 20 f. par jour, ni 1/10 de la recette, mais la somme tout-à-fait modérée de 20 f. pour toute la durée de la foire. Nous ajouterons que pour le cas particulier dont il a été question lundi, vers le soir, et, vu les précédents, l'administration a eu les meilleures raisons d'agir comme elle l'a fait.

Un assommeur. — On amenait, vers 3 heures de l'après-midi au poste de police, un homme, les lèvres tuméfiées, la chemise et les vêtements ruisselants de sang. En même temps un agent conduisait un jeune homme à la figure glabre et méchante. Une jeune fille Mlle Heuls, marchande à la Halle, qui avait tout vu, venait comme témoin.

L'homme ensanglanté, Henri Verplancke, âgé de 32 ans, demeurant rue Saint-Joseph, n° 23, à la Croix-Rouge, travaillait, croyons-nous, en qualité d'homme de peine, chez M. Deltombe et Grolez, rue du Pouilly.

Verplancke examinait les portraits d'un photographe, installé place des Halles, contre l'église Saint-Christophe; il causait avec une servante, demeurant près de la maison où il travaille. L'employé du photographe arrive aussitôt faire ses offres de services. Verplancke a peut-être fait alors une critique quelconque du travail de l'artiste. Toujours est-il que l'employé se baisse et porte un coup de tête qui atteint le malheureux Verplancke en pleine bouche !

La lèvre supérieure est coupée net à deux places presque jusqu'à la hauteur du nez; un morceau, *un gros morceau* ne tenait presque plus !

Le docteur Bourgois a donné au poste les premiers soins au blessé, et son brutal agresseur a été incarcéré.

Nous supposons bien qu'il en aura pour quelque temps, et nous lui conseillons de ne plus se faire voir de si tôt à Tourcoing.

La foule était exaspérée, et on lui eût certainement fait, sans la présence de la police, un fort mauvais parti.

P. S. — L'employé du photographe ambulant, qui a porté, mardi après-midi, un si terrible coup de tête sur la figure de Verplancke, de la rue Saint-Josep, a passé la nuit en prison. Nous croyons savoir que l'affaire pourrait bien finir par s'arranger.

Mieux vaut, dit-on, un mauvais arrangement qu'un bon procès. C'est aussi pleinement notre avis.

La maraude. — La nuit dernière un voleur s'est introduit par escalade dans la cour d'une maison de la Malcense et s'est emparé d'un coq et de plusieurs poules.

En ménage. — Philomène V... ménagère, rue des Cartiers, a porté plainte contre son mari qui s'est livré sur elle à toutes sortes de mauvais traitements dans la soirée de lundi.

Condamnation. — Valérie Harmand, âgée de 28 ans, l'une des héroïnes de la place Notre-Dame-de-Lourdes, a été condamnée lundi, à 1 mois de prison pour outrages et rébellion ; plus 5 fr. pour ivresse, la durée de la contrainte par corps, pour cette dernière peine est fixée à 2 jours.

Rectification. — On nous prie de dire que L..., *dit tambour*, dont nous avons hier relaté le cas, ne s'est jamais livré à la fraude.

Extradé. — Maurice-Sébastien Chenu, né à Norvelaise le 31 juillet 1862, demeurant en dernier lieu à Paris, place du Théâtre-Français n° 3, embaleur, poursuivi par le parquet de la Seine pour escroquerie et banqueroute frauduleuse, a été arrêté à Bruxelles où il s'était établi, en vertu d'un mandat du juge d'instruction. Il a consenti à ne pas attendre les formalités d'extradition ; il a été remis mardi matin, à la frontière, aux gendarmes de Tourcoing.

Marcq en-Barœul. — *Vol d'outils.* — Dominique Cailliez, âgé de 44 ans, domicilié à Emmerin, pays des paveurs, travaille en cette qualité pour le compte de la Compagnie des tramways, au dépôt de Marcq. Chaque semaine il retourne chez lui et laisse ses outils dans une remise fermée à clef.

Dimanche de grand matin, un individu se présente au concierge, et lui demande de vouloir bien ouvrir la dite remise, afin de prendre ce qui lui est nécessaire, qu'il allait faire un travail pour la Compagnie. Croyant qu'il avait réellement affaire à un ouvrier de la ligne, il ouvrit...

Lundi matin Cailliez ne retrouva plus son marteau et sa pince, le tout d'une valeur de 14 à 15 francs.

On connaît le voleur, un nommé D..., âgé de 35 ans, ouvrier paveur nomade, travaillant tantôt d'un côté tantôt d'un autre.

Il ne peut tarder longtemps à être arrêté.

Linselles. — *Accident.* — Mardi, à une heure, le nommé Candaele, âgé de sept ans, allant à l'école des frères, voulut traverser la route entre deux camions; il tomba si malheureusement qu'une roue du second véhicule appartenant à M. Bouttemy lui passa sur le pied. On espère que cet accident ne nécessitera aucune opération.

LILLE

Un drame à la caserne de gendarmerie. — *Suicide d'un prisonnier.* — Lundi soir, M. de Brix, juge d'instruction, décernait un mandat d'arrêt à la charge de M. Georges Hecquet, âgé de 27 ans, représentant de commerce, demeurant rue de la Madeleine, 4, à Saint-Maurice, et de M. Charles Douvez, âgé de 34 ans, ouvrier, demeurant rue Saint-Druon, inculpés d'escroqueries et de complicité au préjudice de plusieurs personnes.

Mardi matin, à cinq heures trois minutes, heure légale dans la saison, deux gendarmes des brigades de Lille se présentaient au domicile de M. Douvez, le mettaient en état d'arrestation, puis l'amenaient à la caserne boulevard Louis XIV, où ils le confiaient à la garde des gendarmes du poste.

Après cette formalité, les deux représentants de la force publique se rendirent au domicile de Hecquet, rue de la Madeleine.

Il était sept heures et demie du matin quand ces messieurs s'adressèrent à la mère d'Hecquet et lui demandèrent à voir son fils.

Cette dame appela Georges Hecquet, qui, dormant encore, se leva à la hâte et se présenta dans le simple appareil d'un escroc qu'on arrache au sommeil.

Les deux gendarmes lui annoncèrent alors qu'un mandat d'arrêt était décerné contre lui et qu'ils l'invitaient à s'habiller et à les suivre.

Hecquet se conforma au désir exprimé par les agents de l'autorité et s'habilla en leur présence.

Pendant ce temps, la mère d'Hecquet, vivement émotionnée par cette arrestation, s'affaissa et perdit connaissance, tandis que sa fille, qui est employée en ville dans une administration, se jetait aux pieds des gendarmes et intercédait en faveur de son frère.

Mais ces derniers, comme leur commandait leur devoir, ne se laissèrent nullement attendrir, et, tout en surveillant Hecquet qui s'habillait, ils aidèrent Mlle Hecquet à donner à sa mère les soins que réclamait son état.

La famille du prévenu est, il faut le dire, des plus honorables, et les meilleurs renseignements avaient été fournis sur son compte au parquet. Seul, Georges Hecquet a mal tourné.

Pendant tout ce temps, Hecquet qui avait l'air excessivement tranquille, s'habillait tout en s'apitoyant sur le sort de sa mère.

Aussitôt qu'il fut complètement vêtu, il fut fouillé par les deux gendarmes, qui ne trouvèrent rien sur lui, et lui mirent les menottes.

Le groupe se disposait à partir quand Georges Hecquet, qui était nu-tête, demanda à passer dans la pièce voisine pour mettre son chapeau.

Les deux gardiens le lui permirent tout en le suivant des yeux.

A peine sorti de la salle où il s'était coiffé et où il n'était resté qu'une minute, Hecquet déclara à ses deux requérants qu'il était prêt à les suivre.

On se mit en route pour la caserne de gendarmerie, où les deux gendarmes devaient rendre compte de leur mission et reprendre Douvez, arrêté plus tôt.

Arrivés au poste de la caserne, les deux gendarmes remirent leur prisonnier à leurs collègues de garde et se rendirent au bureau du brigadier de semaine.

Pendant ce temps, Hecquet demandait à un de ses gardiens l'autorisation de se rendre aux lieux d'aisance, permission que celui-ci lui accorda tout en le conduisant

Arrivé aux water-closets de la cantine, le gendarme de planton laissa pénétrer son prisonnier et une minute s'était à peine écoulée qu'une détonation retentissait.

Le factionnaire pénétra immédiatement dans le cabinet et vit Hecquet étendu tout son long sur la dalle.

Le malheureux venait de se tirer un coup de revolver dans l'oreille droite.

La mort avait été instantanée.

On prévint aussitôt M. Guénot, commissaire de police du quartier et M. Welter, procureur de la République.

Ces messieurs, après avoir fait les constatations d'usage, firent transporter le cadavre à la Morgue.

Comment maintenant ce suicide a-t-il pu se commettre, les gendarmes ayant pris soin de fouiller le prisonnier après son arrestation ? Voici ce qui est arrivé :

Hecquet, nous l'avons dit, avait demandé à prendre son chapeau dans sa chambre. Or, sous ce chapeau, il avait habilement dissimulé un revolver et son calepin; il empoigna le chapeau, en soutenant adroitement les deux objets dans sa main et, tournant le dos de manière à se cacher des gendarmes, il laissa un instant le chapeau sur sa poitrine, saisit de l'autre main le revolver et le calepin et les glissa entre son gilet et sa chemise.

Tout cela fut si vite et si adroitement fait que les deux gendarmes, qui sont pourtant d'excellents sujets très habiles et très expérimentés, ne virent absolument rien. Il convient de dire, du reste, que les deux militaires étaient, d'autre part, fort occupés par la mère évanouie et par la sœur qui, poussant des cris déchirants, se trainait à leurs genoux.

L'arme qui a servi au suicide est un revolver de six millimètres.

Le désespoir des parents qui sont de très dignes gens, est indescriptible, et tout le monde compatira à leur douleur.

Inauguration du monument de M. Delarroqua. — Mardi a eu lieu après l'obit solennel chanté en l'église du Sacré-Cœur, l'inauguration du monument élevé à la mémoire de M. Delarroqua, par ses élèves et ses amis.

Au cimetière, M. Koszul, directeur de l'Académie de Roubaix, ami intime du défunt, a rappelé la vie artistique de M. Delarroqua, et son dévouement à l'éducation musicale des aveugles de Ronchin.

Voici le discours de M. Koszul :

« Il y a moins d'un an nous condusions M. Delarroqua à sa dernière demeure et des voix plus autorisées que la mienne ont dit alors ce qu'il fut comme artiste et comme professeur.

» Le Conservatoire de Lille ne le regrettera jamais assez, car Delarroqua avait toutes les qualités, beaucoup plus rares qu'on ne croit, d'un professeur remarquable.

» Exempt de tout charlatanisme, son enseignement avait la solidité pédagogique qui seule peut former des artistes sérieux. Il appliquait avec une clairvoyante sagacité la méthode qui convenait aux tempéraments si vastes des élèves, et je puis le dire, la question d'enseignement a été la grande préoccupation de sa vie.

» Rappelant ensuite le dévouement que Delarroqua apportait à l'éducation musicale des aveugles de Ronchin, il remercie tous les membres du comité de leur généreuse initiative, et surtout l'ami dévoué qui a mené à bonne fin l'érection de ce monument et félicite M. Pène de l'abnégation généreuse qu'il a mise à sculpter le magnifique buste qui rappellera les traits caractéristiques du savant professeur. »

L'harmonie des Aveugles exécuta alors un dernier morceau comme adieu à leur maître aimé et les assistants se retirèrent fort émus.

Le monument élevé à la mémoire de M. Delarroqua est simple et sévère ; au-dessus se trouve placé le magnifique buste en bronze du maître dû au ciseau habile de M. Pène de Bergues, ami du défunt.

Sport vélocipédique. — Deux de nos concitoyens, MM. Paul et Georges Dupont, champions régionaux, ont remporté dimanche, de brillants succès aux courses vélocipédiques organisées à Rouen et à Montdidier.

A Rouen, dans la grande course internationale où prirent part MM. Cottereau, champion de France; Dubois, champion du monde; Charron, champion de l'Ouest; Vasseur, champion de Paris; Médinger, champion de France 1888, M. Paul Dupont, du Véloce Club Lillois, est arrivé bon premier avec une belle avance sur ses redoutables concurrents. A son arrivée, le public lui a fait une ovation.

A Montdidier, M. Georges Dupont, également du Véloce-Club lillois, est arrivé premier dans l'Internationale (fond), ainsi que dans les régionales bicycles et tricycles,

Nominations administratives. — *Enregistrement.* — M. Soyez, receveur de 4re classe, à Lille, est mis en non-activité sur sa demande ; M. Hautecœur, receveur à Monthois (Ardennes), est nommé à Lille.

Douanes. — M. Loullier, contrôleur adjoint attaché à la direction de Boulogne, est nommé à Calais ; M. Wadoux, commis à Boulogne, est nommé contrôleur adjoint à Boulogne ; M. Piquot, commis à Boulogne, est nommé à Calais : M. Crépin, surnuméraire à la direction de Dunkerque, est nommé commis à Boulogne ; M. Baré, surnuméraire à la direction de Lille, est nommé commis à Halluin-gare, (création) ; M. Tricot, surnuméraire à la direction de Lille, est nommé commis à Avricourt.

Contributions indirectes. — M. David, inspecteur de 2e classe dans le Nord, est nommé sous-directeur de 2e classe à Péronne.

Distribution des prix au lycée de Lille. — La distribution des prix au lycée de Lille aura lieu le mardi 5 août, à neuf heures du matin, à l'Hippodrôme.

Enseignement secondaire. — *Baccalauréat ès-sciences complet.* — On été reçus lundi soir aux épreuves orales du baccalauréat ès-sciences complet :

MM. Plaisant, Rousseau (mention bien), Marant, Remy et Screpel.

Ont été reçus définitivement après les épreuves orales de mardi matin :

MM. Tacquet, Vapeur (mention bien), Gosse (mention assez bien), Sératzki, Spire, Vandenbrouqua, Watteau et Guillez.

BACCALAURÉAT ÈS-LETTRES. — Ont été reçus, lundi, après les épreuves orales :

Première partie. — MM. Guiselin (mention bien), Delahousse, Dhaussy, Dransart, Ducrocq, Helby, Humbel, Grisey (mention assez bien), Decherf, Degrote, Delattre, Delhaye, Descheemacher, Dislaire, Charles Dubois, Fammechon, Fardel, Froissart, Gérard, Gillot, Gavelle, Goethal Grardel et Jacquemont.

Deuxième partie. — MM. Fache, Fockedey (mention bien), Favier (assez bien), Fenart, Flambeaux, Fontaine, Fournier, François, Gaudier, Hauchard, Hereté, Ingelrans, Leclercq, Lefort, Legrain, Liège, Olivier (mention bien), Lepoutre, Nachbour (mention assez bien), Lehembre, Lepoivre, Mahieu, Obé, Outrebon et Painblan.

Ont été reçus définitivement mardi matin :

Première partie. — MM. Labbe (mention bien), Lamoot, Leclercq, Lezier, Moulin, Platel, (mention assez bien), Lesay, Lièvin, Longueval, Naudet, Pagniez, Penin, Picquet.

Deuxième partie. — MM. Sevin, Thomas (mention bien), Périer, Wasse, (assez bien), Allart, Breton, Remy, Rousseau, Vandamo, Verstracte et Vignol

Enseignement primaire. — CERTIFICAT D'ÉTUDES PRIMAIRES SUPÉRIEURES. — Ont obtenu le certificat d'études primaires supérieures :

MM. Beyard, Camus, Cellé, Daverdon, Debil, Defresne, Delcourt, Delemer, Devos, Féquet, Flamen, Hédiard, Huret, Labarrière, Lemar, Maes, Maillet, Waultier, Barrez, Bassement, Léon Bertrand, Cornil, Cras, Debeaupuis, Defretin, Delerive, Delforge, Dominé, Dupréel, Foulon, Hannotiaux, Laurent, Leriche, Louis, Sené, Staine, Vincent, Canonne, Cazier, Maurice Dessains, René Dessains, Doyennette, Lœuillet, Novarez, Planque, Robin, Pinchart.

Le nommé Menebode, âgé de 43 ans, cordonnier, demeurant 8, rue de Bailleul, a été arrêté sous l'inculpation d'attentat à la pudeur sur trois fillettes de 10, 12 et 14 ans.

Le même soir, à dix heures, le nommé Reyseult, âgé de 30 ans, demeurant rue des Arts, a été arrêté pour attentat à la pudeur sur la fillette de son propriétaire, âgée de cinq ans et demi.

DEMANDEZ PARTOUT LE
SAVON DES MILLE PARFUMS
Préparé par FERRAILLE Aîné
46600—23331

CONSEIL DE GUERRE SEANT A LILLE

Séance du 28 juillet

Président : M. le colonel JACQUET, du 43e régiment d'infanterie. — Ministère public : M. OUDET, chef d'escadron, commissaire du gouvernement.

Jouglez, soldat au 81e de ligne. — Outrages par paroles et violences ou voies de fait envers un gendarme, agent de la force publique, dans l'exercice de ses fonctions. — Acquitté.

Saunier, soldat territorial. — Insoumission. — 6 jours de prison.

Visconti, jeune soldat de la classe 1835. — Insoumission. — 1 jour de prison.

Lozingot, soldat au 73e de ligne. — Désertion à l'intérieur avec emport d'effets, vol au préjudice des habitants et outrages par paroles envers les membres du conseil en audience publique. — 10 ans de travaux publics, 500 fr. d'amende et 10 ans d'interdiction de séjour.

Fournoy, soldat au 127e de ligne. — Désertion à l'intérieur. — 2 ans de prison.

Oguez et Joos, caporaux au 73e de ligne. — Abus d'autorité — Oguez, 3 mois de prison, et Joos, 2 mois de la même peine.

Méternique, sergent au 81e de ligne. — Outrages envers son supérieur en dehors du service. — 1 an de prison.

NORD

Décorations. — *Instruction publique.* — M. Eugène Petit, professeur au lycée de Douai, est nommé officier de l'instruction publique.

M. Louis Leleu, secrétaire de la mairie de Calais, est nommé officier d'académie.

Mérite agricole. — Sont nommés chevaliers du mérite agricole, MM. Gouillard, cultivateur à Vermelles, Doclémy, adjoint au maire de Louches, Candelier, constructeur de machines agricoles à Bucquoy, Bourdrez, constructeur de machines agricoles à Saint-Laurent-Blangy, Tacoen, vétérinaire à Saint-Omer, Christian Nano, sous-préfet de Saint-Omer.

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Beauvais, conseiller municipal de Quesnoy, ancien notaire, décédé subitement samedi à midi, à l'âge de 79 ans. M. Beauvais a été frappé d'une attaque d'apoplexie.

Fauquembergues. — Une ménagère de la commune de Fléchin, la veuve Beaurin, dont la conduite laisse passablement à désirer, s'absente fréquemment la nuit laissant abandonnés à eux-mêmes les quelques nourrissons qui lui sont confiés.

Pendant une de ces dernières nuits, un rat s'introduisit dans sa demeure, alla au berceau d'un enfant de cinq mois et lui rongea le nez, les oreilles et l'avant-bras droit.

A son retour la veuve Beaurin trouva l'enfant mort.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille ANDRÉ-PETRIEUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Henri MARTINOT, décédé à Roubaix, le 29 juillet 1890, dans sa 28e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le jeudi 31 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à l'Hôtel-Dieu.

Les amis et connaissances de la famille VERLEYE-CAMBRAY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mme Louise-Caroline CAMBRAY, décédée à Roubaix, le 31 juillet 1890, dans sa 33e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le jeudi 3 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 1er août, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Rondelle, 34.

Les amis et connaissances de la famille CORCKET-TRUFFAUT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François TRUFFAUT, agent d'assurances, décédé subitement à Roubaix, le 29 juillet 1890, dans sa 47e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 1er août, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 31 juillet, à 6 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard Gambetta 5.

Un Obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 31 juillet 1890, à 10 heures 1/4 pour le repos de l'âme de Monsieur Joseph-Philippe-Vincent WATINÉ, époux de Dame Clémence WATTINNE piesement décédé à Roubaix, le 14 août 1889, à l'âge de 69 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 31 juillet 1890, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean GALLE, époux de Dame Alphonsine MOLLE, décédé à Lens, le 29 juin 1890, dans sa cinquante-deuxième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel sera célébré le lundi 4 août 1890, à 10 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, pour les membres honoraires et membres actifs défunts du Patronage Saint-Eloi et en particulier pour M. Alfred Bonte; M. Pierre Deserney; Mme veuve Dupied; M. Oscar Fournier; M. François Sabot; Mme veuve Screpel-Moyart, décédés dans le courant de cette année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

La Société des Amis du Peuple fera célébrer un Obit solennel, le lundi 4 août 1890, à 9 heures, en l'église de Wattrelos, pour le repos des âmes de : Messieurs Decis Pollet, membre bienfaiteur; Frédéric Maes, Augustin Sédent, Prosper Masquelier, membres honoraires; Jean-Baptiste Spilers; Florimond Bénry, Louis Bénry, Emile Quique, Henri Fripo, Charles Salombier, Etienne Nys, sociétaires. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

30 JUILLET 1714

MORT DE LA REINE ANNE

Ce fut la dernière reine d'Angleterre de la descendance directe des Stuarts, du moins par les mâles, car la dynastie dite de Hanovre, actuellement régnante en Angleterre, n'arriva elle-même au trône après la mort d'Anne, qu'en vertu des droits qu'elle tenait du mariage de la sœur de Charles Ier avec l'Electeur du Hanovre, et la reine Victoria ne règne actuellement que parce qu'elle a dans les veines le sang de Marie Stuart, qui est son ascendante directe au neuvième degré.

Anne était la seconde fille de Jacques II et avait épousé le prince George de Danemark